

**100 GT – 25, 26 et 27 mai 2006.
DEMANDE D'ENGAGEMENT.**

Merci de remplir complètement et lisiblement

A retourner au siège des 100 GT

Dès que possible et au plus tard le 15 avril 2006.

**Association 100 GT
C/° Pierre Coquet
21340 BAUBIGNY.**

NOM : **PRENOM :**

Adresse complète :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone (heures de bureau) : Fax :

e.mail :

VOITURE. (Attention : Pas d'échappements libres sur le circuit de Bresse)

Marque : Type : n° châssis :

Date de 1^{ère} mise en circulation : Immatriculation :

ASSURANCE.

La voiture inscrite est régulièrement assurée pour les risques Responsabilité civile circulation auprès de la compagnie : Par la police n° :

PARTICIPATION.

*** Première inscription (Voiture + son conducteur)**

? Voiture "ancienne" (avant 1981) **410** Euros = €

? Voiture "moderne" (après 1981) **490** Euros

*** Personne(s) supplémentaire(s)** Nombre : X **210** Euros = €

TOTAL = €

Règlement par chèque à l'ordre des 100 GT à joindre obligatoirement à votre demande d'engagement.

(Ne sera pas encaissé avant le 15 avril 2006)

ARRIVÉE :

Vous avez prévu d'arriver : le jeudi 25 mai avant le dîner au Mercure
 le vendredi 26 mai matin directement sur le circuit
(Cocher la case correspondante)

HEBERGEMENT :

Vous avez retenu à l'Hôtel : Mercure Chalon sur Saône
 Autre (à préciser)
.....

NAVETTE AUTOCAR pour le dîner du vendredi 26 mai au soir.

Vous souhaitez profiter de la navette d'autocar pour vous rendre au dîner du vendredi soir au départ du Mercure Chalon.

Oui
 Non

Participation au DEJEUNER de clôture du samedi 27 mai :

Oui
 Non

AVERTISSEMENT.

Les **100 GT** sont une manifestation dont le but est de faire se rencontrer des propriétaires de voitures de Grand Tourisme, de Sport, voire de Compétition, sur et autour d'un circuit automobile, en dehors de toute notion de course ou de compétition.

Pour la partie "circuit", la responsabilité des organisateurs se limite à celle d'une mise à disposition de l'infrastructure du circuit, telle qu'elle est proposée dans le cadre d'un contrat de location avec les propriétaires du circuit.

La responsabilité civile des véhicules vis à vis des tiers est garantie par les propriétaires des véhicules eux-mêmes.

Les participants s'engagent à faire leur affaire personnelle des dommages qu'ils pourraient occasionner aux infrastructures du circuit. Par mesure de prudence, et notamment pour le cas de carence ou d'insuffisance de garanties des participants, les organisateurs ont souscrit une police d'assurance garantissant la responsabilité civile de l'Association 100 GT, pour le cas où celle-ci serait recherchée, aux conditions d'une police du type "manifestations sportives" (garanties A, C, D, E).

Lors des déplacements sur routes ouvertes à la circulation, la plus grande prudence s'impose et il est de la responsabilité des participants de respecter le Code de la Route.

Tout comportement dangereux ou discourtois entraînera immédiatement l'annulation de l'inscription et l'exclusion sans dédommagement de la manifestation.

La participation à la réunion des 100 GT implique l'acceptation sans réserve de ces dispositions.

Date :

Signature :
(Obligatoire)